

PRÉCONISATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Préambule

Il apparaît comme inévitable d'adopter des comportements en adéquation avec les changements climatiques observés.

À la demande de Georges-Philippe Vallois, président du Comité Professionnel des Galeries d'Art, les membres du Conseil ont sollicité la société *Sustainable Art Market*® pour élaborer un tiré à part au code de déontologie afin de sensibiliser les adhérents de façon préventive à ces nouveaux comportements. Les galeries sont ici, et pour la première fois au sein d'un Code de Déontologie, encouragées à adopter des gestes simples, efficaces et non coercitifs.

1 Les Grands Principes de Base

a. Les recommandations officielles

Les entreprises ont une obligation générale de tri de leurs déchets, avec le « décret 5 flux » du 10 mars 2016, qui concerne 5 flux de déchets (bois, plastiques, métaux, verre, papier/carton). Cette obligation concerne toutes les entreprises recourant à un prestataire privé d'enlèvement, et les entreprises produisant plus de 1100 L de déchets par semaine (pour celles qui recourent au service public). (*Décret codifié aux articles D543-278 et suivants du Code de l'environnement*)

b. L'évaluation préalable

Une évaluation préalable à l'évolution de vos pratiques pourrait être judicieusement accompagnée par des professionnels qualifiés.

2 Les Gestes Spécifiques du Marché de l'Art

Dans l'ensemble de ses pratiques, le galeriste est invité à agir de manière durable pour l'environnement.

Dans le cadre des expositions, il est recommandé :

- d'adopter le principe de réutilisation, quand c'est possible,
- d'économiser l'énergie, de consommer responsable lors des vernissages et d'adapter les cartons d'invitation,
- de réfléchir sur l'emballage des œuvres, trier et recycler les emballages en carton et bois.

Pour les transports, il est recommandé de :

- privilégier un transitaire certifié ISO 14001, et de pratiquer le groupage de façon régulière afin de réduire son empreinte carbone,
- mettre en place si possible une vidéo-conférence pour éviter un déplacement.

3 Les Gestes Quotidiens

Chaque petite action compte dans sa responsabilité environnementale. Repenser ses gestes quotidiens au sein de son activité professionnelle est gage d'un impact efficace. Il est important de revoir sa façon de consommer : éviter d'acheter au lieu de recycler, favoriser l'entraide et ainsi apporter de la solidarité et du positif dans son univers professionnel. Nous préconisons ainsi quelques gestes simples et efficaces tels que, dans la mesure du possible, opter pour le réutilisable, le réparable et/ou le recyclable.

En termes d'énergie et d'outil informatique, nous préconisons de réduire la consommation (et le budget) avec des mesures de « bon sens » comme utiliser des ventilateurs plutôt que des climatiseurs, effectuer un tri des emails¹, installer un moteur de recherche responsable et éteindre le parc informatique le soir. Pour les impressions nous recommandons de les programmer de manière standard en noir et blanc et recto/verso et d'utiliser du papier recyclé.

4 Vers un Système Circulaire

a. Le « bon » recyclage

Nous recommandons à nos adhérents de se tourner vers les filières de réparation, de récupération, de revente, de location lorsqu'ils souhaitent jeter du matériel².

b. Le principe de mutualisation

Il est important d'envisager l'intégration de comportements mutualisés au sein des pratiques professionnelles dans le marché de l'art. Ceux-ci peuvent s'entendre sous diverses formes : groupage de transports des œuvres, partage du matériel d'exposition, mutualisation des services de « catering » lors de vernissages communs, etc.

À ce titre, nous préconisons la mise en place de plateformes dédiées (bourse d'échange, base de données mutualisée, petites annonces) dans le but de faciliter les échanges et réduire à la fois les coûts et son empreinte environnementale.



Ce texte a été rédigé par Sabine Colombier de la société Sustainable Art Market et synthétisé par Gaëlle de Saint-Pierre, Responsable juridique du Comité Professionnel des Galeries d'Art, en vue de la communication aux adhérents et de son intégration dans notre code de déontologie. Pour toute information plus spécifique sur ce sujet nous vous recommandons de vous adresser à la société Sustainable Art Market qui devrait être à même de vous renseigner.

1 Le tri des emails est important d'un point de vue environnemental car il permet de réduire le stockage des messages dans les espaces « cloud » hébergés dans les grands data centers, très énergivores (25% des émissions de gaz à effet de serre générées par le domaine du numérique sont dues aux data centers). Trier et stocker ses emails localement (sur un disque externe par exemple) permet ainsi de réduire les allers-retours entre utilisateurs et serveurs.

2 Backmarket (pour le matériel informatique et la téléphonie), Emmaüs et toute autre association de collecte, la Réserve des Arts (association de récupération/vente de matériel de beaux-arts à Paris). Une liste exhaustive existe sur le site www.riendeneuf.org.